# Comprendre les règles d’urbanisme en zone agricole

**Objectifs**
Identifier les règles et connaître les démarches nécessaires pour déposer un proet d’urbanisme en zone agricole

**Pré-requis**
Pas de pré-requis

**Contenu**
> Le cadre règlementaire de la construction en zone agricole
- Définition des notions : déclaration préalable, permis de construire, permis d’aménager
- Identifier les différentes démarches en fonction du projet
- Comprendre les règles qui interviennent dans le cadre d'un dépôt de permis
- Appliquer ces règles à des situations agricoles : poulailler, serre, lieu de stockage, hangar, maison d'habitation...
- Comprendre la règlementation relative à l’habitat léger

> Situer son projet dans le contexte politique et territorial
- Comprendre le contexte lié à l’urbanisme dans le Vaucluse
- Présentation du protocole départemental appliqué en matière de démarches d'urbanisme et des critères d'appréciation d'un projet par la DDT

> Valider son projet et préparer les démarches !
- Identifier le zonage de sa parcelle et valider son projet
- Identifier les différentes étapes de la procédure : interlocuteurs, formulaires et dossiers de demande, enregistrement de la demande, affichage, transmission, instruction, décision, formalités d'affichage, péremption du permis
- Connaître les possibilités de recours contentieux

## Infos complémentaires

**Durée de la formation** 2 jour(s)
**Date limite d'inscription** 01/01/1970

**Tarifs**
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

MIN 51 15 avenue Pierre Grand
84953
Cavaillon
Tel. 04 90 74 19 86
www.adear84.fr
N° d'organisme de formation : 93840320484

**Taux de satisfaction :** %

**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**07 mars 2019** 84 953 Cavaillon

**Pour s'inscrire en ligne, merci de remplir le formulaire d'inscription suivant (copier-coller le lien suivant dans un navigateur):**

https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-formations-de-lardear-paca-1632385708